

1. Record Nr.	UNINA9910280878003321
Autore	Cauchies Jean-Marie
Titolo	Conseils et conseillers dans l'Europe de la Renaissance : v. 1450 - v. 1550 // Cédric Michon
Pubbl/distr/stampa	Tours, : Presses universitaires François-Rabelais, 2018
ISBN	2-86906-528-0
Descrizione fisica	1 online resource (467-XVI p.)
Altri autori (Persone)	Costa-GomesRita GunnSteven HaraiDénes KuntMetin MichonCédric MillánJosé Martínez MutoGiovanni NoflatscherHeinz SavyPierre YelçeZeynep Nevin
Soggetti	History Medieval & Renaissance Studies histoire politique Europe Renaissance histoire sociale parlement prince conseiller chancellerie Conseil cour de justice curia principis
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia

À la fin du Moyen Âge on observe un peu partout en Europe un phénomène de démembrement de la curia principis au cours duquel l'informel Conseil du prince s'institutionnalise lentement. On passe ainsi en plusieurs siècles d'un entourage de conseillers à l'institution d'un Conseil doté d'une certaine permanence dans sa structure et sa composition. Ce Conseil est l'organe qui gouverne et constitue un point de contact entre le prince et ses élites, le centre et les périphéries, la théorie et la pratique du gouvernement. Dans le contexte du développement des Cours et de l'affirmation d'un État de plus en plus élaboré et puissant autour de la figure du prince, le Conseil est l'une des rares composantes des processus en cours qui permette d'aborder aussi bien les dynamiques bureaucratique que domestique et féodale qui interviennent dans la mise en place de l'État moderne. Plus qu'aucune des autres institutions centrales (chancelleries, parlements, cours de justice, chambres des comptes, etc.) en effet, le Conseil est celle qui, en même temps qu'elle participe au renforcement et à la centralisation de l'État, affirme avec force la dimension personnelle du pouvoir du prince. Ce Conseil se caractérise par la fluidité de sa forme, la place qu'y occupe la faveur du prince et sa souplesse en tant qu'instrument de gouvernement qui s'ajuste en permanence aux nécessités du moment. Il constitue donc une entrée réflexive particulièrement riche pour l'histoire de la cour, de l'État, des institutions, des idées politiques et de la société politique de la Renaissance.
